

ABONNEMENTS LOT et Départ. Itmitr. 6 mois 1 an 34 fr. 62 fr. Autres départements

68 fr.

Mercredi Samedi DEPARTEMENTAL les Paraissant

TELEPHONE 31

Compte postal: 5999 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

d'adresse : 1 franc

38 fr.

Rdministration CAHORS -I, Rue des Conseins, I

- GAHORS

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET Paul GARNAL

Publicité 1 fr. 90 3 fr. » COMMERCIALES (la ligne ou son espace)....

Une voix de vérité

Après l'Angleterre, les Etats-Unis commencent à connaître les retours du destin et nous avons éprouvé une amère et salubre joie à apprendre qu'une voix s'est élevée chez eux pour leur dire qu'ils en sont responsables et non pas la France. Comme l'Angleterre, ils subissent en 1942 les conséquences de ce qu'ils ont fait en 1918 et depuis lors. La guerre actuelle est sortie de la paix telle qu'ils l'ont voulue et qu'ils nous ont obligés à la vouloir.

Cela leur a été magnifiquement dit dans une conférence faite en Amérique de ville en ville par un professeur français dont l'Action Française nous rapporte des extraits sans être autorisée à dire le nom de son auteur. Rien n'est meilleur que de citer le plus possible de ce texte juste et vengeur!

Le thème en est que, loin d'avoir forfait à ses devoirs envers ses alliés, la France a subi la plus grande part de sacrifices alors que sa responsabilité était la plus petite. Quel était l'état des choses en 1918? L'auteur en fait le tableau raccourci suivant affreu-

La France est sortie de la guerre de 1914-1918 avec une « population d'âge nuptial amputée de deux millions d'habitants, « dont 1.500.000 tués sur les champs de bataille, avec 2.500.000 « blessés, onze départements dévastés qui représentaient trente-« un pour cent de son capital productif; avec une dette publique « augmentée du triple. Envahie trois fois en un siècle, elle avait « l'impérieux devoir d'exiger des garanties soit naturelles, soit « collectives contre le retour d'une périodique calamité. »

Ces garanties, il y en avait de territoriales que l'Angleterre et l'Amérique lui ont obstinément refusées ; il y en avait de collectives qu'on lui a accordées d'abord pour les lui retirer presque aussitôt après la signature du traité. C'est la triste histoire des Etats-Unis refusant le pacte d'une triple alliance que son Président avait promis et se retirant avant même d'y entrer dans la fameuse « Société des Nations » que son Président avait imposée.

Après cet abandon d'une France épuisée pour s'être battue quatre ans à leur place, les Etats-Unis et l'Angleterre étaient-ils en droit d'attendre d'elle que vingt ans après elle tiendrait toute seule pendant les 36 ou 40 mois nécessaires à l'Angleterre « pour « rattraper son retard et aux Etats-Unis pour sortir utilement de « leur neutralité en convertissant leur industrie de paix en « industrie de guerre ».

C'était injuste en droit et c'était stupide en fait. Ici, en effet, l'auteur de cette lumineuse démonstration établit la différence des conditions entre 1914 et 1939 :

« Par suite des classes creuses, l'armée française est pour les « trois quarts une armée de réservistes. Elle devra tenir la fron-« tière des Alpes, surveiller celle des Pyrénées, maintenir des « forces en Tunisie et en Syrie, et n'aura pour l'aider que « 10 divisions anglaises et une division polonaise! La France est « un pays de petites et moyennes entreprises, suffisantes pour « pour fabriquer l'outillage de la guerre de 1939... »

De même qu'ils avaient refusé leur concours politique, les Etats-Unis et l'Angleterre refusèrent à la France leur concours financier, et l'on sait de reste que ce n'est pas au rééquipement français que les financiers de Londres et de New-York donnèrent leur appui !... A tout ceci s'ajoute que même les conditions matérielles de la guerre, si différentes des précédentes, rendaient presque impossible la tâche qu'ils attendaient de la France sans lui avoir rien fourni de ce qui lui eût été indispensable pour l'ac-

« Enfin, continue le conférencier, à la différence de 1914, les « armes offensives dépassent de beaucoup en puissance, en 1940, « celles de la défensive. Non. Il n'est pas possible, sur un terrain « que la motorisation a prodigieusement rétréci, de se battre « victorieusement à 1 homme contre 3, à 1 tank contre 6, à « 1 avion contre 10. »

La France ne peut pas se permettre, comme la Russie, de per-dre des centaines de milliers de kilomètres carrés. Paris est plus près de la frontière que Moscou. D'où cette leçon que les événements infligent aux États-Unis et que l'auteur leur rappelle ainsi :

« L'assurance que l'Angleterre et les Etats-Unis faisaient repo-« ser sur la seule armée française n'était que paresseux dérègle-« ment d'esprit POUR SE DISPENSER D'ETABLIR A TEMPS « LA RELEVE DU SOLDAT FRANÇAIS. »

Et il en arrive à cette conclusion qui résulte irrésistiblement des faits:

« La France a été battue en 1940 parce que en septembre 1939 « elle a pris une part démesurée de risques après avoir pris, en

« 1914-1918, une part démesurée de sacrifices. » Ah! non, les mauvais alliés ça n'a pas été nous!

Emile LAPORTE.



qués qu'on voit, il me semble bien avoir lu qu'il était question de réglementer l'affichage. A Cahors du moins le besoin s'en ferait sentir!

aux planches disjointes. Quant aux endroits où un long usage s'est établi de coller les grands placards publicitaires, qui sait s'ils ne rendent aux murs le service d'y maintenir un créà s'en aller.

Sans doute, il y a des choses plus importantes. Nous sommes d'accord. Mais, enfin, on ne fait pas de tort aux grands soucis en s'occupant un peu des petits et les quelques instants pendant lesquels on oublie les gros tracas sont toujours ça de gagné!

par réduire le nombre des affiches. Si, depuis quelque temps, cette fureur de publicité murale semble s'être un peu apaisée, il y a eu une longue période pendant laquelle il n'y avait pas assez de murs pour recevoir les placards de tous genres, de toutes espèces et de toutes couleurs. Et comme toujours, l'abus du procédé le banalisait telle-

Clochards et miséreux. On parle beaucoup de miséreux et

y a pourtant une confusion à ne

quelles circonstances un homme ou une femme, a été réduit à l'état de vagabond. Une enquête fut faite à ce cents malheureux hommes et femmes âgés de plus de soixante ans. « Quelle

rent-ils. Et voici ce que cela donna: Cinquante-quatre femmes et trente-cinq hommes répondirent, l'amour. Dix-sept hommes répondirent, la

pondirent, une maladie. Seize femmes et onze hommes ré-

Deux femmes et cinq hommes ré condirent, le manque de chance. Trois hommes et aucune femme ac-

cusèrent la société. Tout bien considéré, ce résultat est réconfortant. Il n'est pas honteux d'être une victime de l'amour, et c'est

CE QUE LA LÉGION doit être DANS LE PAYS

Voici quelques passages essentiels de construire, dans le cadre d'un Etat de l'allocution du maréchal Pétain adressée au cours de la séance du Pour vous permettre d'atteindre ces conseil national de la Légion :

....Jamais la Légion n'a donné le spectacle d'une aussi large élite, d'une aussi profonde unité parmi les famil-les spirituelles de la France.

Mais la prodigieuse croissance de votre mouvement et l'inexpérience naturelle de vos premiers cadres de-vaient sur d'autres terrains vous exooser à subir certaines incompréhen poser a subir certaines incomprenen-sions, parfois même certaines hostili-tés: C'est ainsi que les hommes que vous étiez se sont heurtés à d'autres hommes moins dégagés que vous de l'esprit du passé, moins imprégnés des nécessités de l'intérêt général, soucieux cependant de l'avenir de la France et que la rigidité de vos atti-tudes, la hâte de vos déterminations, l'ampleur de vos exigences n'ont pas manqué de troubler et d'inquiéter..... La France est un vieux pays po-litique où l'esprit critique, fils de l'individualisme, a multiplié jadis les clans et les partis. Les Français s'in-clinent en général devant les néces-sités d'une révolution, mais ils res-tent volontiers attachés à leurs pri-vilèges. Ils n'acceptent que rarement de changer de maîtres et exigent de leurs nouveaux chefs, à défaut d'une autorité ou d'une valeur personnelle évidente, beaucoup d'adresse, de sou-plesse, de force de persuasion. Si j'ajoute, qu'en dehors de ces traits permanents du tempérament français, La France est un vieux pays poermanents du tempérament français e manifestaient à l'égard de la Légion 'indifférence ou l'hostilité voilée l'une administration dont tous les cadres n'ont point désarmé et dont

La Légion ne peut être un Etat dans l'Etat; mais elle doit apparaître dans un régime qui s'élabore comme une institution qui s'affirme par l'appui qu'elle prête au régime par l'indispensable complément d'action qu'elle assure au gouvernement. Elle doit, dans un esprit de large tolérance, susciter des hommes de qualité, des hommes désintéressés, surtout parmi ces jeunes, ces ouvriers que l'aile de la guerre a moins frôlés que d'autres, mais qui se sentent le nième désir de service les propuses parmis vir. Que les nouveaux venus parmi vous s'inspirent de la confiance et de

Mesdames et Messieurs,

de ma part, et vraisemblablement de

Français, ce qu'on a convenu d'appe-ler, dans un sens péjoratif, l'Adminis-tration, c'est-à-dire une jungle, une

brousse, un maquis, sale, malodorant, et uniquement destiné à emooisonner

de construire, dans le cadre d'un Etat plus fort, une France plus pure.

Pour vous permettre d'atteindre ces bots, il vous faut à la fois fortifier vetre doctrine et améliorer vos liaisons avec les pouvoirs publics. Votre lottrine est celle que, par mes messages, j'ai donnée au peuple français, Elle a déjà pénétré profondément audedans de vous-mêmes, transformé vos façons de penser et d'agir. Mes mandataires et vos chefs, au cours de vos réunions qu'ils ont présidées en mon nom, vous en ont déjà commenté les lignes essentielles. Ils viennent aujourd'hui d'en établir une synthèse précise, vivante, susceptible de s'enrichir et de se traduire sur tous les plans en directives claires, en consichir et de se traduire sur tous les plans en directives claires, en consi-gnes appropriées. Imprégnez-vous de ces consignes. Que vos groupements territoriaux, vos sections d'entrepri-ses, vos instituts, vos cercles d'études, en facilitent la diffusion au sein de la masse légionnaire pour l'amener à se transformer en une véritable élite légionnaire....

se transformer en une veritable elite légionnaire.....

Vous avez vécu jusqu'ici trop en marge des pouvoirs publies. Je tiens à vous associer davantage à leur action, à la fois pour vous manifester ma confiance et vous épargner des erreurs d'orientation. Votre directeur général disposera dorénavant d'une audience plus large dans les conseils. dudience plus large dans les conseils. Chacun des secrétaires d'Etat désinera, parmi les fonctionnaires de gnera, parmi les fonctionnaires de son département, un homme de con-fiance chargé de se tenir en étroit contact avec votre directoire. Les lé-gionnaires d'élite seront appelés en plus grand nombre dans les conseils consultatifs de l'Etat et dans divers organes administratifs où paraîtra

organes administratifs où paraîtra nécessaire une représentation des intérêts généraux du pays.

A l'échelon régional, départemental et communal, des instructions ministérielles détermineront la part qu'il conviendra d'attribuer dans la délibération, comme dans l'action, aux réprésentants qualifiés de la Légion. Ainsi, se trouvera confirmée et développée la collaboration confiante juis s'est déjà manifestée en maints en

des limites précises, d'égards particu-liers. Ainsi, se trouveront conciliées les possibilités d'action du grand mouvement que j'ai fondé et dont je conserve la présidence, avec les exi-gences permanentes d'un Etat dont l'autorité ne peut souffrir aucune dé-légation

doit s'inspirer du présent et de l'ave-nir français. Elle doit permettre, dans le respect de la personne humaine, la restauration des énergies françaises. vous s'inspirent de la confiance et de la foi dont ont fait preuve leurs aînés, qu'ils rivalisent du même souci vilisatrice dans une Europe réconciliée

L'AD-MI-NIS-TRA-TION

comme elle ne doit plus être

LES PRODUCTEURS DE FRUITS Samedi à Cahors, cette fédération s'est réunie pour entendre le rapport du président et le rapport financier du

du president et le rapport mancier du trésorier pour l'année écoulée. De cette réunion, il ressort l'impres-sion suivante : c'est que notre prési-dent déploie une activité à laquelle les membres du Conseil d'administration ont tenu à rendre hommage. M. Fraysse a été designé comme président du bureau départemental de répartition des fruits et légumes ; il

compte également au nombre des diri-geants du Comité d'organisation cor-porative paysanne et il a cu soin de faire remarquer que ces postes de con-fiance lui ont été octroyés en raison de

fiance lui ont été octroyés en raison de la force toujours croissante de notre groupement et de la discipline syndi-cale que nous savons observer.

M. Fraysse nous a mis au courant de l'action particulièrement intéres-sante que notre fédération a pu me-ner sur le marché parisien où par le truchement d'ûn délégué, chacun de nos expéditeurs a pu profiter d'une ré-partition soigneusement contrôlée de ses expéditions et des cours pratiqués. Si bien que les payements se sont Si bien que les payements se sont effectués à la satisfaction quasi générale. Il y aura donc lieu de persévérer dans cette manière de procéder qui permet également à la caisse syndi-ale de recouvrer d'intéressantes ris-tournes des mandataires et commissionnaires ce qui met notre trésore-rie à l'aise de pouvoir poursuivre sa campagne à l'abri de tout souci d'orre pécuniaire.

M. Fraysse a rendu compte de son récent voyaye à Avignon où l'on a délibéré sur les cours à envisager pour les fruits et légumes en 1942. Il

es, etc. Nous aurons l'occasion d'y recnir à mesure que ces questions seront dans le domaine de l'actualité au cours de la prochaine campagne. M. Bosc trésorier a donné un compte

l'autorité ne peut souffrir aucune dé-légation.

Vous n'êtes pas le pouvoir, mais vous devez en constituer la garde vi-gilante et permanente. Votre action ment confirmé par un vote unanime. Avant de lever la séance, le prési-dent a fait appel à notre esprit de soidarité pour maintenir une force fé dérative sans cesse accrue, une étroite union et parfaite solidarité avec l'organisation corporative paysanne la quelle doit contribuer pour une si lar ge part au relevement national puis que l'on se rend de plus en plu compte que la production agricole française reste la pierre angulaire du relèvement de la patrie éprouvée.

Ernest LAFON

->55555

PLANTEURS DE TABAC

Augmentation du prix des tabacs en feuilles, payés aux cultivateurs par l'Etat. Nous avons la satisfaction d'annon-

cer aux planteurs de notre région que par décision du 27 janvier dernier le comité technique de la caisse autono me a alloué une majoration de 2 fr. par kilo de tabacs de regains classés et payés, de la récolte 1941.

La somme supplémentaire revenant à chaque planteur ayant livré des regains lui sera payée ayec la ristourne. Ce supplément porte à 7 fr. 50 le kg. de regains cultivé et livré aux magasins de la Régie, ce qui constitue une majoration de près de 37 0/0 du tarif

fixé en premier lieu par la commission paritaire.

Une telle mesure, qui sera certainement la bien venue, montre une fois de plus la sollicitude du Gouvernement envers nos vaillantes popula tions rurales et son effort en vue créer les approvisionnements suffisants pour donner satisfaction aux fumeurs.

Comité départemental des prix La Préfecture communique : Réunion du 26 janvier 1942 : ont

été examinées douze affaires concer-nant des infractions en matière de qui sont appeles à travalles avec de la familiarité, avec le uesti vous, l'impression qu'il y a quelque de faire de la popularité, ni avec si nu le bénéfice de la transaction; qual'act plus un gratteur de papier, un peu d'indulgence que ce soit pour la tre avertissements ont été adressés.

La pêche à la truite Pécheurs, attention ! la pêche à la truite ne s'est pas ouverte le 1er fé-vrier, comme les années précèdentes. L'ouverture n'aura lieu que vendredi

Evadé mais repris

Les services de la Sûreté ont arrête mardi à Cahors un jeune belge, évadé du « Camp des Travailleurs étran-gers » de Réalville (Tarn-et-Garonne). Il a été reconduit, sous bonne escor-te, mercredi, au camp.

CHRONIQUE DU LOT RAVITAILLEMENT LA QUINZAINE

EN FEVRIER

Le groupement d'achat et de répartition communique les modalités de distribution des denrées d'épicerie dans le département du Lot pour le mois de février (article à découper et à conserver par les épiciers et les confiderations de la cours de cette période nous avons l'intention de demander à nos concitovens du Lot un nouvel effort et des confiderations de la cours de cette période nous avons l'intention de demander à nos concitovens du Lot un nouvel effort et distribution des des confiderations de la cours de cette période nous avons l'intention de demander à nos concitovens du Lot un nouvel effort et distribution des denrées d'épicerie dans le département du Secours National va avoir lieu dans notre région (Région de Toulouse) du 9 au 23 février 1942.

Sucre. — Raffiné ou cristallisé ou aggloméré suivant les possibilités de l'épicier, Ticket n° 2, catégorie E : 1.000 grammes. Autres catégories : 500 grammes.

Café. — Ticket nº 3. Catégorie E et J1: néant. Autres catégories: soit un mélange moulu ou non moulu comprenant 60 grammes de café et 90 gr

de succédanés,
soit 60 grammes de café pur, soit
60 gr. de café décaféiné, soit 50 gr.
de thé, soit 250 gr. de farines dites
« petits déjeuners », soit 250 gr. de
chicorée, soit 250 gr. de malt torréfié,
selon les approvisionnements de l'épi-

Pâtes alimentaires ou tapioca. — 250 gr. contre les tickets DL, DM, DN, DK, DP, de la feuille des denrées di-

Légumes secs. — Aucune distribu-tion. Les légumes secs sont toujours ploqués et leur transport en reste interdit. En outre, tout détenteur de plus de 25 kilos, soit producteur, soit commerçant, soit particulier, doit en faire la déclaration à la fin de chaque mois à la direction départementale du ravitaillement général.

Le samedi 14, en soirée à 20 heures 30 et le dimanche en matinée à 15 heures, les Mouvements de Jeunesse donneront deux séances récréatives au Théâtre Municipal; au course de ces réunions nous espérans ourse de ces réunions nous espérans ourse

Riz. — Ticket nº 5. Catégorie E: 300 gr. Catégories J1, J2 et V: 200 gr. Chocolat. — Ticket n° 8, catégories E, J1 et V : 125 gr. Catégories J2 et J3 : 250 gr.

Huile. — Toutes catégories, 150 gr. contre les quatre tickets de 25 gr. et tickets de 10 gr. Graisse et margarine. — 100 gr. contre un ticket de 50 gr. et le ticket

ickets de 50 gr. non barrés et les 10 charge si lourde de nos prisonniers. tickets de 5 gr.

n'ont pas droit à l'huile ; les tickets le 25 et de 10 gr. ont été retirés des artes de cette catégorie de consom-Les travailleurs de force ont

eçu des cartes d'un nouveau modèle les tickets dont ils sont porteurs ne donnant droit qu'aux matières gras-ses; graisse végétale, margarine, beurre, saindoux, à l'exclusion de l'huile fluide. Les tickets donnant froit à ces denrées sont libellés en poids (100 gr.) et se trouvent dans l'angle inférieur gauche de la feuille spéciale supplémentaire.

Savon. - La fabrication des lessi ves au savon est interdite. Quand les stocks de lessive au savon 3 0/0 et de poudre 12 0/0 seront épuisés il ne sera livré qu'un produit dit « détersif au savon » contre le ticket n° 2. Le ticket n° 1 continuant à être échangé ontre du savon ménage.

Pétrole, carbure, bougies. — Des ickets d'un modèle spécial ont été écemment distribués aux consommaeurs dépourvus de moyens d'éclairage électrique, à raison de 1 l. 100 de péfrole ou 3 kg. 500 de carbure de calcium ou 2 kg. de bougies par foyer, in avis ultérieur fixera les consomma teurs et les épiciers sur la façon d'opérer pour le réapprovisionnement e ces produits.

Boîtes de carton. que la pénurie actuelle du papier obli-ge les raffineries à exiger la restitu-tion des boîtes de sucre par les con-sommateurs. Il convient donc que ceux-ci remettent à leurs épiciers, autant de boîtes de sucre vides qu'ils reçoivent de boîtes pleines. Dans le cas contraire, l'épicier doit livrer le sucre nu et conserver les boîtes vides. Nous rappelons cette prescription car il est de l'intérêt de tous de rece voir des livraisons de sucre dans des poîtes de carton, ceci pour des raisons l'hygiène élémentaire et pour la faci

SI VOUS AVEZ LE GOUT du travail soigné, de la vie au grand air, du voyage,

ité des livraisons.

SI VOUS NE CRAIGNEZ PAS l'effort, le risque SI VOUS VOULEZ contribuer au relèvement de la Patrie

engagez-vous dans l'Armée de l'Air Pour tous renseignements, s'adres er à la Gendarmerie.

Déposez vos armes La préfecture communique :

Il est rappelé aux officiers de résere qu'en application des instructions ninistérielles du 17 janvier et de l'ar-êté préfectoral du 30 ils sont tenus le déposer les armes dont ils sont détenteurs, au commissaire de police, à la gendarmerie de leur résidence ou de leur canton, avant le 15 février

Toutefois, les officiers en congé d'aristice, sont autorisés à conserver leur armement règlementaire.

Travaux publics de l'Etat M. Lorblanchet, adjoint technique M. Lormanchet, adjoint teeningue des Ponts-et-Chaussées, est nommé ingénieur adjoint des Travaux pu-blics de l'Etat de 4° classe, à compter du 1° janvier 1942, et affecté dans le département du Loi, au service ordi-naire, subdivision de Cajarc, en rem-placement de M. Bonnet, décédé.

LES DENREES D'EPICERIE du SECOURS NATIONAL

concitoyens du Lot un nouvel effort en faveur de ceux qui souffrent et sont dénués de tout.

La Radio vous fait part tous les jours à 12 heures 25, dans l'émission « A l'appel du Maréchal », des beaux résultats obtenus dans les autres ré-gions de la France où se sont déjà déroulées les manifestations de la

Solidarité Française.

Au cours de la semaine du 8 au 15 février, M. le Général d'Armée Niessel fera dans diverses localités des conférences qui auront, nous n'en doutons pas, le plus grand succès, et amèneront les meilleurs résultats. Vous en trouverez le programme plus

Le vendredi 13 février, le Général Niessel fera deux conférences à Cahors

- à 16 heures au Palais des Fêtes, aux Enfants des Ecoles sur « Les Maréchaux de France ». — à 20 heures 30 au Palais des Fêtes, au grand public cadurcien. Le sujet est : « L'Ame de la France ». Le samedi 14, en soirée à 20 heures

de ces réunions, nous espérons orga-niser quelques manifestations des plus intéressantes. C'est au cours d'une de ces séances

que la Légion remettra au Secours National le produit de la journée du 18 janvier.

Pendant toute la semaine du 8 au 15 février, nos concitoyens recevront à domicile la visite de nos dévoués quêteurs et quêteuses qui viendront leur demander leur contribution.

ickets de 5 gr.

Fromage. — Ration maintenue à compte des grands besoins qui vous compte des grands besoins qui vous contratte des grands besoins qui vous Les producteurs d'huile de noix le concours maximum qu'il vous est

possible de nous donner.

De petites localités ont remis des moyennes de cotisations de 50 francs par habitant.
Nous voudrions obtenir dans le Lot

une moyenne beaucoup plus modeste de 10 francs par habitant. Nous savons bien que tous ne peu-vent pas faire cet effort, mais nous espérons que ceux qui peuvent faire beaucoup plus n'hésiteront pas à apporter leur concours maximum. Le Maréchal vous l'a dit: « Ce n'est pas sur notre superflu qu'il faut donner c'est sur notre réception de la concentration.

donner, c'est sur notre nécessaire. » Le dimanche 15 février, nous clôturerons la collecte par une quête, que l'on pourrait appeler symbolique, faite dans la rue dans chaque localité par les personnalités les plus marquantes de cette localité.

La semaine du 15 au 22 sera la semaine de centralisation des résul-

Au cours de cette semaine nous aurons la visite dans le Lot de l'équipe de propagande générale qui visitera nos installations, en rendra compte à la Radio, prendra des vues cinéma-tographiques et des clichés photogra-phiques. phiques.
-Les résultats des différentes collec-

tes de la Campagne d'Hiver seront diffusés et il faut espérer que le Lot, qui compte tant de cœurs généreux, pourra s'enorgueillir des résultats proclamés.

INTERNEMENT

ADMINISTRATIF Par arrêté du 31 janvier, M. le pré-fet du Lot a décidé l'internement à Fort-Barraux, de M. Charles Michaud,

industriel salaisonier à Figeac. M. Michaud s'était rendu coupable d'infractions graves et répétées en ma-tière de ravitaillement (défaut de délarations de stocks, défaut d'autorisation de transports pour les denrées, vente de viande sans tickets, achats à

De plus, M. Michaud avait falsifié des bons de réapprovisionnement sur lesquels il majorait les quantités de viande qu'il était autorisé à acheter; il s'était donc rendu coupable de faux et d'usage de faux.

CARTE DE PETROLE 1942

Les personnes bénéficiaires d'une attribution de pétrole en 1941 et qui n'ont pas encore retiré leur carte pour 1942 sont priées de se présenter à la mairie le plus tôt possible pour procéder au retrait de cette nouvelle earte en échange de l'ancienne. Prière de se présenter au bureau de M. l'agent voyer, mairie de Cahors, avant le 15 février dernier délai.

Contre les délateurs M. le Préfet du Lot a décidé que

toute lettre anonyme serait immédia-tement communiquée au maire de la localité pour enquête et sanction éven-tuelle vis-à-vis du dénonciateur.

M. le Préfet considère les maires comme responsables, devant lui, de la bonne marché de leur commune, mais

il entend, en contre-partie, leur don-

ner tout son appui et mettre à leur disposition les moyens dont ils ont

besoin pour que leur qualité de ma-gistrats municipaux soit respectée et leur autorité incontestée. Service des Pharmacles

Le service des pharmacies sera as-suré le dimanche 15 février et le lundi jusqu'à midi, par la pharmacie GAR-NAL.

0000000000000000

L'affichage. Parmi les innombrables communi-

Les divers emplacements qu'on dit « réservés » offrent un aspect plu-tôt miteux avec leurs plateaux de bois

Seulement, puisque nous en par-lons, il nous sera peut-être permis de dire qu'une sage réglementation de l'affichage devrait bien commencer

ment qu'il perdait toute efficacité.
Nous ne sommes pas tellement riches en papier pour qu'on puisse se
permettre de telles prodigalités.

autres clochards qui, en ce passage difficile de l'année, font, comme cha-que hiver d'ailleurs, de bien tristes ipparitions sur l'écran des jours.

pas faire: le mendiant et le clochard. Le clochard n'est pas forcément un mendigot. On pourrait même dire que le vrai clochard ne mendie pas. Il ne mendie pas parce qu'il y a en lui beaucoup de dignité et même souvent beaucoup de fierté. On ne sait jamais à la suite de

sujet, voici quelques années, par des journalistes américains. Ils firent le tour des asiles de nuit, refuges, boudes et autres lieux mal fréquentés. Ils interrogèrent consciencieusement deux fut la cause de votre déchéance, du ratage de votre vie? » leur demandè-

politique. Onze femmes et treize hommes ré-

ondirent, la boisson. Trois femmes et cinq hommes ré-condirent, l'ingratitude des enfants.

bêtement l'existence de ceux qui s'en « Ceci est un point capital, surtout d'être une victime de l'amour, et c'est dans une époque où du fait des cirpeut-être pourquoi les clochards surtout quand ils ne tendent pas la main nous inspirent une vague sympathie.

Tel est le thème de l'allocution adressée par M. le Préfet à ses employés M. Dijoud, le nouveau secrétaire général du Lot, ayant pris possession de ses fonctions, M. Loïc Petit, Préfet, a reçu son serment devant le personnel de la Préfecture qu'il avait rassemblé pour cette cérémonie et auquel à cette occasion il a adréssé l'allocution sui-

métier intelligemment, chacun à son échelon prenant ses responsabilités, et ses initiatives, sous ma direction et « Je vous ai réuni aujourd'hui, à sous ma protection.
« Un certain nombre de réformes et l'occasion de sa prestation de serment pour vous présenter à votre nouveau secrétaire général, — M. Dijoud, ici présent — et je ous ai réuni également pour reprendre contact avec vous, après deux mois d'observation cepterez avec bonne numeur. Ils ne visent qu'à améliorer vos conditions

de travail et par conséquent, en dimila vôtre, de manière à faire le point, nuant votre peine, à augmenter votre « — vous qui, le 10 décembre, avez rendement.

« — vous qui, le 10 décembre, avez prêté serment, ce qui vous a élevé audessus des autres, en vous faisant prendre position, en matérialisant votre idéal et vos raisons de servir, et en donnant à votre tâche, pour modeste ou importante qu'elle soit, une noblesse singulière.

« Je veux que les services de la préfecture deviennent un modèle de souplesse, de rapidité, de réaction, et pour ceux d'entre vous qui sont en contact avec le public, de courtoisie souriante et constante. « Je veux que vous donniez, à ceux qui sont appelés à travailler avec vous, l'impression qu'il y a quelque avec de la familiarité, avec le désir

buveur d'encre, hargneux, crasseux, paresse. derrière son bureou, n'usant de ses « Je « Je vous parle ainsi, parce que j prérogatives que pour en abuser, et commence de vous connaître et que je faisant prendre en haine par tous les sais qu'il y a en vous beaucoup de compétence et de bonne volonté. « Nous travaillerons, entre nous, à l'abri des influences extérieures, dans l'allégresse que donne le devoir ac-compli, et la joie de savoir que dans cette Rénovation nationale, nous aurons fait notre part, aidant de tou-

> Maréchal. « Au revoir, Mesdames et Messieurs au revoir mes amis, et que Dieu garde

forces, dans son œuvre, notre

CAHORS

ETAT-CIVIL du 30 janvier au 6 février

Naissances Blín Jean-Claude, rue Wilson. Lafond Marie, rue Wilson. Bessières Georges, rue Wilson. Séguy François, rue Wilson. Gramon Jeanine, rue Wilson. Gardes Marie-Claire, rue du Petit-

Publication de mariage's Publication de martages

Soriano Antoine, employé S.N.C.F. et
Couret Germaine, s.p., à Cahors.

Bédivet Pierre, employée servicetechnique de l'Armée et Chaudrut
Fernande, couturière à Cahors.

Lagère René, soldat au 150° R.I. à
Cahors et Humbert Henriette, s.p.,

Montauban (Tarn-et-Garonne) Vallois Fernand, chauffeur et Dhez Marie-Louise, s.p. à Cahors.

Mariages Bienvenu Raymond, conducteur-typo-graphe et Groussat Marie, s.p. Cambeau Abel, manœuvre et Cadène Marcelle, s.p.

Décès Clary Jean-Louis, jardinier, 81 ans, Cordier Emile, s.p., 21 ans, rue Wil-Courpet Marie, Vve Cabarot, s.p., 78 ans, rue de l'Université, 1.

Gramon Marie, épouse Viguié, s.p., 44 ans, rue Brives, 42. Mignaud Clémentine, s.p., 64 ans, rue Emile Zola, 56.
Oulières Marie, Vve Taponeau, s.p., 60 ans, rue Wilson, Gauthié Marie, Vve Farge, s.p., 51 ans, rue Wilson, 50.

RESTRICTIONS SUR LA CONSOMMATION DE L'ELECTRICITE

Par décision n° 6 du 19 janvier 1942. M. le directeur de l'électricité a modifié les consommations autorisées d'électricité en B. T. pour usages do-mestiques qui avaient été fixées par des décisions précédemment publiées. Désormais les consommateurs auto risées pour usages domestiques B. T. seront calculées en multipliant : - par 90 p. 100 avec un minimum

— par 70 p. 100 avec un minimum de consommation autorisé de 45 kwh. les consommations de base supérieures à 50 kwh. et inférieures ou égales

à 100 kwh. — par 50 p. 100 avec un minimum de consommation autorisé de 70 kwh. les consommations de base supérieu-

Par ailleurs la décision nº6 précise que les décisions nos1 et 4 restent en faction vigueur pour tout ce qui ne leur est pas contraire; en particulier la conmmation autorisée pour le chauffage électrique des locaux domestiques ou

autres est et reste nulle. Les pénalités ci-dessous sont pré-vues par l'arrêté du 12 août 1941 pour les consommateurs qui passeraient outre à ces prescriptions.

tive du conrant en cas de récidive. HOPITAL-HOSPICE DE CAHORS

Projet de vente d'un titre de rente d'informer les habitants que, confor-mément à un arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 2 février 1942, le du Lot, en date du 2 tevrier 1942, le projet de vente du titre de rente nº 0204915 appartenant à l'Hôpital-Hospice de Cahors, restera déposé pendant huit jours, à partir du samedi 7 février 1942, au secrétariat de la mairie, pour que chaque habitant puisse, en prondre conquissemen

Puisse en prendre conuaissance.

A l'expiration de ce délai, c' dire le dimanche 15 février 1942, M. Girma, ancien chef de division, commissaire délégué à cet effet, recevra les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients qui pourraient résulter de la réalisation du projet susmentionné et exprimera

-Jeanne Groussat.

Avec tous les camarades de l'imprimerie du « Journal du Lot » nous adressons aux jeunes époux nos meil-leurs vœux de bonheur.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif re-gret le deuil cruel qui vient de frap-per M. Coumes, économe du lycée Gambetta.

Son père, M. Jacques Coumes, est décédé à Marseille. Il était àgé de

Nous prions M. et Mme Coumes, la famille, de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

L'orchestre Frédo Gardoni Jean Marsac et Félix Paquet à Cahors

Nous rappelons que c'est demain dimanche 8 février, en matinée et soirée que le célèbre orchestre Fredo Gar-doni se fera entendre au Théâtre mu-

nicipal de Cahors. Au même programme une pléïade de vedettes de Paris avec en tête le joyeux fantaisiste Félix Paquet, le célèbre chansonnier de Montmartre Jean Marsac, l'humoriste Georges Ber-nadet, la ravissante Maryse Marly, pour la première fois en tournée, les duettistes de Paris Anne et Marie, le délicieux chanteur Marcel Sutra et une révélation de la chanson Lini Elda. Ce spectacle remporte partout le plus vif succès et se joue devant des salles enthousiastes et combles.

PALAIS DES FETES

Samedi 7 février en soirée à 21 h., dimanche 8, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures. Les Productions Alfred Rode présentent Madeleine So-logne, José Noguéro, Marguerite Mo-réno et Jean Galland dans

LE DANUBE BLEU Mise en scène de E. E. Reinert et Alfred Rode et son célèbre orchestre

L'intestin pâtit des restrictions Il n'est guère possible, aujourd'hui, d'avoir une alimentation rationnelle. Aussi le nombre de gens souffrant de constipation, s'est-il accru ces temps constipation, s'est-il accru ces temps derniers, en de notables proportions. Rappelons-leur l'aide précieuse que peut leur apporter Vichybol, le nou-veau laxatif doux. Avec Vichybol (un comprimé au repas du soir) non seule-ment l'intestin, est stimulé, mais le foie qui fonctionne toujours « au ralenti » chez les constipés, est activé.
Des évacuations régulières sans coliques sont journellement assurées.
7 fr. 15 Ttes. Phies.

Les Sports

Rugby. — A Souillac, U.S. Souillac bat U.S. Objat 1 par 5 à 0. Objat présente sa toute première équipe qui vient de battre Limoges en championnat du Limousin ainsi que le S.C. Tulle 1. A Souillac six équipiers S.C. Tulle 1. A Souillac six équipiers premiers font défaut. Malgré cela Souillac domina toute la partie et ne bougea pas des 22 objatois. Cette partie qui s'est déroulée sous la neige ne tint pas ce qu'elle promettait. Très mauvaise partie des souillaguais, qui vraiment ne sont pas en forme. Deux inventes Bergougnoux et Augey dominate de la Raison, le dimanche of février à 16 h. 30. Tous les groupements à toutes les personnalités, sont invités à ce rassemblement. M. le général Niessel, subdélégué du secours national pour l'arrondissement de Figeac, précisera les buts de solidarité pour suivis par le secours national. oueurs, Bergougnoux et Augey dominèrent de loin les trente joueurs, per-mettant à leur équipe d'enlever la vic-toire. A Objat les meilleurs furent l'arrière et la troisième ligne. Il est regrettable que les dirigeants souilla-guais ne prennent pas des mesures ontre certains joueurs qui manquent ous les dimanches.

Dimanche en rugby l'U.S. Souillac se déplacera à Belvès, pour disputer le dernier match de la coupe du P.A. en attendant de participer à la finale. Association, (championnat du Lot). — U.S. Souillac 1 bat Dégagnac 1 par 4 à 2. Classement définitif du cham-pionnat du Lot, 1 Souillac 10 points, 2. Gourdon 9 points, 3, Dégagnac 2

A Souillac, dimanche 8 février en football-association, coupe Quercy-Rouergue, U.S. Souillac 1 contre U.S. Gourdon 1. Souillac et Gourdon se sont déjà rencontrés deux fois en championnat. Souillac a battu Gourdon 2 à 1 à Souillac et match nul 0 à 0 à Gourdon.

A FRAYSSINET-LE-GELAT. Dimanche dernier notre société était en déplacement à Floressas, pour y rencontrer le club sportif en un match amical. Le mauvais temps faussa quelque peu la partie, mais la chaude cordialité qui accueillit nos équipiers, leur fit oublier les rigueurs

du temps.

Dimanche prochain les deux équi pes masculines et notre équipe féminine de basket, se rendront à Saint-Vincent-Rive-d'Olt pour y rencontrer les équipes de cette coquette cité, Encere une belle journée de sport en

Pour d'autres rencontres éventuelles de consommation autorisé de 9 kwh. les consommations mensuelles de base inférieures ou égales à 50 kwh. prière d'adresser la correspondance à notre président, M. A. Bladis, Frayse sinet-le-Gélat.

INDEFRISABLE SANS APPAREIL

ans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux. 20 années de recherches

our donner le maximum de satis-A la Maison POPOVITCH

Tél. 1-70 Pas plus cher, mieux, plus chic AVIS AUX ANCIENNES ELEVES

DES COURS PIGIER Le Directeur informe les Ancienne D'une part paiement d'un franc par Elèves de son Etablissement de kwh. consommé en sus de la limite Cahors qu'il dispose de très nombreu-Elèves de son Etablissement de ses et très intéressantes offres d'em-plois et qu'il se tient à leur disposi-D'autre part si le dépassement plois et qu'il se tient à leur disposition tous les jours à partir de 17 heures durée de 8 jours et de coupure défini-

Renouvellement de sépultures M. le maire de la ville de Cahors sections n° 15 et n° 16 dans lesquelles des inhumations ont ét mars 1937 au 5 octobre 1937 vont être affectées à de nouvelles sépultures. Il invite en conséquence, les famil-les intéressées à enlever dès le 20 fé-vrier 1942 inclus, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs pa-

lai les signes seront enlevés et qu'elles ne seront point admises à élever des difficultés ou réclamations quelcon-

Police d'Etat Sont nommés à la Police d'Etat à lahors, à compter du 1er février : En qualité de secrétaire : M. Pou-

zergues Raoul; En qualité de brigadier : M. Georges Charles; ayant appartenu à la Police d'Etat de Strasbourg puis de Toulou-

Mercredi matin, a été célébré à se ; Cahors, le mariage de M. Raymond Bienvenu, mécanicien à l'imprimerie du « Journal du Lot » avec Mile Ma-

Samedi 7 et dimanche 8 février 1942, en soirée à 21 heures. Dimanche natinée à 15 heures. Première partie : Documentaire.

Dessin animé. Deuxième partie : L'histoire du plus beau reportage du monde STANLEY ET LEVINGSTONE

« Les Conquérants Pacifiques avec Spencer Tracy et Nancy Kelly.

Trafic de chaussures Les services de la sûreté ont décou-vert une affaire de vente clandestine de chaussures sans tickets et au prix

Plusieurs inculpations ont été reenues: Les délinquants feront l'objet de poursuites pour vente et achat sans tickets, hausse illicite. La procédure a été adressée au Par-

Les voleurs de vélos opèrent toujours!

Dans la soirée de mercredi, quatre bicyclettes qui se trouvaient dans le corridor de l'immeuble Lestrade, boulevard Gambetta, ont disparu.

Tout récemment un vol de deux bicyclettes a été commis dans l'immeu-

ble attenant à l'épicerie Latouille. Plainte a été portée. La police a ouvert une enquête.

Prise sur le fait

La femme Angèle Cassan, s'était introduite par escalade, dans le jardin fin. à Salviac, et bien au courant des aîtres de la maison, elle avait pénétré dans le magasin. Elle s'apprêtait à faire provision de

marchandises, lorsque par suite d'un faux mouvement, elle heurta un meuble. Le bruit alerta les habitants. M. Gabet descendit en hâte dans le magasin, saisit la femme Cassan et la onduisit à la gendarmerie.

Interrogée, la femme Cassan avoua ses intentions malhonnêtes en invoquant la misère comme excuse. Procès-verbal a été dressé et transmis au Parquet.

-SELS-"Votre Dépuratif"

9 f 05 le Flacon - Ttes Pharmacies

ARRONDISSEMENT

FIGEAC =

Figeac La quinzaine du secours national Cette quinzaine aura lieu dans le Lot, du 8 au 22 février. Elle sera inaugurée par une cérémonie publique su ipiers la place de la Raison, le dimanche cela février à 16 h. 30. Tous les groupe suivis par le secours national.

Après le hissé des couleurs la messe de 11 heures sera dite pour les pri-

sonniers et pour tous ceux qui on souffert de la guerre. Cet office mêlé de chants recevra le concours des Bleuets. La quête sera faite par M l'archiprêtre pour le secours national. Pour les cérémonies de la place de la Raison des places sont assignées à tous les groupements. Diverses réu-lieu pendant la quinzaine, des réu-nions théâtrales ou de cinéma auront

nions aussi pour les écoles. Les maires de toutes les commune de l'arrondissement ont été invités à organiser des cérémonies analogues et MM. les curés à faire une quête à l'inention du secours national. En ce qui concerne la ville de Figeac, des affiches spéciales donnent

outes précisions sur ces cérémonies, Spectacles. - Vox-Cinéma du Théà tre: « Nanette », un film plein d'hu-mour et de gaîté, distribution de choix. Actualités, documentaires. Naissance. - Nous sommes heu-

reux d'apprendre que M, Max Mélou

le sympathique professeur de lettres du collège Champollion, vient d'hé-riter d'une mignonne fillette, prénommée Annie.

Nos meilleurs vœux au jeune bébé et nos sincères félicitations aux heureux parents.

Carnet rose. - Nous sommes heu eux d'apprendre la naissance du petit llaude, leur deuxième enfant, chez Mme et M. Mai, instituteurs dans notre commune.

Nous apprenons également avec plaisir la naissance du petit Jean-Pierre chez Mme et M. Cavarroc, au hameau de St-Laurent, Toutes nos félicitations aux parent et nos meilleurs vœux aux bébés.

Séance récréative. - Les jeunes filles de Marcilhac donneront une séance récréative le 8 février, dans la salle ca.

Une quête sera faite à l'issue de l réunion, Les sommes reçues seront affectées au Secours National et à l'œuvre des Prisonniers de guerre. Le programme est prometteur d'un

Le rude effort de nos paysans Les travaux des champs sont péni bles et mettent à rude épreuve les or-ganismes les plus solides. Si vous mai-grissez, si vous n'arrivez plus à faire tout votre travail, si vous êtes à bout de forces, prenez de la Quintonine. Vous vous sentirez bientôt plus alerte et plus résistant. Le flacon de Quinto Ites Phies. et Phie. Orliac à Cahors.

Saint-Céré

Carnet de deuil. — C'est avec un rofond regret que nous venons d'apprendre la mort de M. Albéric Cahuet, décédé subitement à Lyon à l'âge de 65 ans.

Le célèbre romancier, né à Brive en 1877 affectionnait particulièrement le Quercy; il disparaît en laissant une œuvre abondante parmi laquelle le roman « Pontcarral » où l'extrava gante vie d'un grenadier du premier Empire est retracée avec une plume, dont seul, M. Cahuet possédait le se

A chaque retour de vacances passées au domaine de Fontdaumier en Bas-Quercy, le regretté défunt faisait un crochet par St-Céré où l'attendait M. Pierre Benoit; le deuil pour les Lettres françaises, sera partagé par tous les nombreux amis de l'écrivain qui laisse d'unanimes regrets dans notre région, par tous ceux qui l'approchè-rent et pour lesquels il fut toujours le plus affable des hommes.

Récupération des métaux non fer reux. -- Lundi matin une équipe d'ouvriers est venue descendre de son pié destal la statue du Monument Bour-seul, élevée Place Gambetta à la mémoire de l'inventeur du téléphone.

Au Rex cinéma. - Dimanche 8 février en matinée à 15 heures et en soirée à 21 heures, Harry Baur et Marguerite Deval dans le film « Le Président Haudecœur ». En complément « Missions aériennes » et actualités françaises.

A la chorale. - L'Union chorale artistique de notre ville prépare pour le dimanche 22 février deux soirées théâtrales avec un programme entiè-rement inédit; nous donnerons sous

peu le détail de la composition de ces deux manifestations artistiques. Carnet rose. - Nous apprenons

avec plaisir la naissance d'un petit garçon chez Mme et M. Blacard horti-culteurs à la Vaute. C'est leur deuxiè-me enfant. Nos sincères félicitations. Nécrologie. -- Lundi ont eu lieu les obsèques de Mlle Eliane Teilbort dé-cédée à l'âge de 6 ans. A sa famille nous adressons nos

sincères condoléances. Littérature. - M. Pierre Benoit de l'Académie française commence cette semaine la publication de son nou-veau roman « Lunegarde ».

Le premier chapitre nous permet déjà de constater que le célèbre romancier a choisi un coin reculé de nos Causses comme premier cadre où se déroule le début de son livre; nul doute que cette œuvre ne remporte le succès de ses précédents, attendons la

Thémines

Mutation. - Le sous-officier Born Georges, en garnison à Saint-Etienne est muté à Limoges, ce qui le rappro-che de sa famille. Nous lui adressons nos félicitations.

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, à Saint-Simon, du petit Maurice, premier né de Mme et M. André Boudet. Compliments aux heureux parents, prospérité au bébé et nos bons vœux de rétablissement à la jeune maman, notre sympathique

Femmes qui voulez bien vous porter

Vous éviterez la plupart de vos ma-aises, vous serez plus calme, mieux équilibrée, si vous prenez de temps à autre des Gouttes Floride. Cette préparation végétale améliore la circulation et exerce une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines: 12 fr. 25 seulement. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT

GOURDON ==

Gramat Service pharmaceutique. vice de garde des pharmacies de notre repos de l'âme de ville sera assuré le dimanche 8 février par la pharmacie Rougeyrolles.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Sauvignie, fem-me du sympathique électricien de no-A M. Sauvignie nous adressons nos plus sincères condoléances,

Martel

Nécrologie. - Nous apprenons le décès, à l'âge de 87 ans de Mme Périe Adeline, épouse de M. Poujade Ansel-me. Les obsèques ont eu lieu mardi dernier à Martel. Nos condoléances la famille.

Syndicat agricole. — L'assemblée générale annuelle du syndicat agricoe de la région de Martel se tiendra le dimanche 8 février 1942 à 14 heures dans la salle du Théâtre, à la mairie de Martel. Présence indispensable en raison de l'importance de la réunion.

Souillac Mariage. - Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Ed-mond Masseaud, propriétaire à Lanzac, et conseiller d'arrondissement du can-ton de Souillac, avec Mlle Marcelle Chavanou, institutrice à Vayrac. Aux

leurs vœux de bonheur, Cinéma Vox. — Cette semaine: sa-medi 7 février, dimanche 8 février, en soirée à 21 h. et en matinée à 15 h. « Trois de Saint-Cyr ». Beau complé-

futurs époux nous adressons nos meil-

REMERCIEMENTS

Monsieur VIGUIÉ et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux

obsèques de Madame VIGUIE

AVIS D'ANNIVERSAIRE M. René ROUBERT et toute sa famille font part à leurs amis et

connaissances qu'une messe anniver-saire sera célébrée en l'Eglise Saint-Barthélémy, le jeudi 12 février, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame M.-L. ROUBERT

AVIS D'ANNIVERSAIRE Un service anniversaire pour le epos de l'âme de

Monsieur Emile CALVET Inspecteur honoraire de l'Assistance publique sera célébré le 10 février à 9 heures

on l'Eglise du Sacré-Cœur à Cabessut.
De la part de Madame E. CALVET,
de Madame et Monsieur COUDERC, de
Mademoiselle J. CALVET et de toute
a famille.

du ma laçon du fable car le dandol fininarétique et dissolvant, active l'élimination de l'acide urique La boîte de 20
cachets Gandol, sans ennui pour l'estomac, vaut 14 fr. 60, Ttes Phies et
Phie Orliac à Cahors, en l'Eglise du Sacré-Cœur à Cabessut, De la part de Madame E. CALVET, de Madame et Monsieur COUDERC, de la famille.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Madame HEISER - WINTERHELD, Monsieur et Madame QUETIN font part à leurs amis et connaissances qu'un service d'anniversaire sera cé-lébré en la Cathédrale de Cahors le mardi 10 février à 7 h. 1/4 pour le

Madame René MECHIN

SERVICE ANNIVERSAIRE La famille BARREAU fait part à es amis et connaissances qu'un service d'anniversaire sera célébré lundi 9 février à 9 h. 1/4 en l'Eglise Cathé-

drale pour le repos de l'âme de **Madame Veuve AUBRAN PETITES ANNONCES**

MACHINES A COUDRE SINGER

VENTE — ECHANGE REPARATIONS — ACCESSOIRES S'adresser : M. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

Trois ouvrières bien rétribuées ont demandées pour raclage des oyaux. S'adresser aux Abattoirs de

A vendre: propriété 7 hect., 32 km. Cahors, 1 m. 3 p. sur cave, Eau, électricité. Grange, hangar. 4 hect. rès bonne terre ; 3 hect. bois chêne et pins prêts à la résine. Libre à la vente, S'adresser : Cantognel, 4, rue des Jarliniers, Cahors.

ATTENTION! CULTIVATEURS! Pour vos ferrures et réparations de vos outils agricoles, adressez-vous chez Faillères Louis et Riché Arthur, maréchal-forgeron qui rouvre l'atelier, 11, rue Pélegry, Cahors (Lot), à partir du 14 février

A VENDRE trois vaches laitières. S'adresser chez M. Lacoste à Roubignol, commune de Luzech (Lot).

Comment sera demain? Douloureux ou supportable? Ceux qui souffrent de douleurs, con-aissent d'heureux répits, parfois rapies, mais des rechutes pénibles et pour eux, vivre est souvent une suite inin-errompue d'appréhensions. Nous leur recommandons d'employer les cachets Gandol. D'abord ils seront soulagés car Gandol contient des éléments énergiquement calmants; en outre, ils assoupliront leurs muscles, leurs arti-culations et amélioreront leur état d'une façon durable car le Gandol diu-

Des billets de Banque qui rapportent :

LES BONS DU TRESOR

LEURS AVANTAGES :

INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE. Exemple: s'il s'agit d'un Bon de 1.000 francs à 2 ans, l'acquéreur ne doit verser que 945 francs. La différence de 55 francs représente l'intérêt de 2,75 % qu'il encaisse, à l'instant même où il prend son Bon.

EXEMPTION DE TOUT IMPOT. Les revenus des bons du Trésor ne subissent ;

- Ni impôt cédulaire sur les valeurs mobilières

Ni surtaxe exceptionnelle (5 %); - Ni impôt général sur le revenu ;

- Ni droit de transmission ; Ni frais d'aucune sorte; FACILITÉS DE REMBOURSEMENT.

L'argent placé en Bons du Trésor peut être transformé en billets de banque dès que l'on en a besoin (escompte ou avances par la Banque de France).

AUCUNE FORMALITÉ. Pour souscrire, vous n'avez à remplir aucune forma-

lité; pas même à donner votre nom. Aucune formalité non plus pour obtenir le remboursement. OU TROUVER LES BONS? Dans les Caisses publiques, les Bureaux de poste et les Banques, chez les Agents de change et les notaires;

auprès des Caisses d'Epargne. Souscrire, c'est donc faire de son argent l'emploi le plus profitable, en même temps que travailler au relèvement du pays.

Ecole Ménagère, Cabessut-Cahors, demande femme de service.

VETEMENTS CUIR

Remis en état Par Teintures et Réparations RETOUCHES ET TRANSFORMATIONS LARRIVE, Sports, CAHORS

Personne de 40 à 50 ans de mandée pour tenir ménage dame seule, Adresse au Journal.

M. BIZAC, maison de conserves. Souillac (Lot), demande bon service, femme 40 ans environ sachant cuisiner. Très bons gages.

Achèterai machines pour travaux de menuiserie. S'adresser à Giesper, 20, rue Jules-Dalou, Toulouse. A vendre à la librairie Ricard 1 fort classeur timbres, reliure électr. pleine toile, 300 bandes, carton

Achéterais arbres de transmis-on de 35-40; moteurs, 3 ou 4 chevaux. S'adresser : Fabriques semelles,

38, rue Nationale, Cahors, Imp. Courslant (personnel intéressé' U.O. 1575. — 6-2-42

Langue chargée le matin

La langue est le baromètre du tube igestif. Si elle est blanche et sale, est que cet organe fonctionne mal, Une tasse de délicieuse tisane Vichyflore prise chaque soir après le dîner, assure le bon fonctionnement des organes de la digestion. Vichyslore est la véritable tisane de santé. Vichy-

flore: 8 fr. 90. Ttes Phies. ETUDE DE Mº MELLAC Notaire à Cahors

SUCCESSEUR DE Mº TRIADOU Suivant acte reçu par Me MELLAC, Notaire à Cahors, le 20 janvier 1942, l'article 13 des statuts de la Société à responsabilité limitée « VERDIER et FILS », au capital de 60.000 francs, dont le siège est à Cahors, 14-16, rue du Docteur-Bergougnoux, a été modifié et remplacé par le nouvel article 13

ainsi concu « La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés comme il sera dit ci-après.

« Quant à présent, M. Adrien VER-DIER est investi de la gérance pour une durée indéterminée. Il a seul la signature sociale et les pouvoirs les plus étendus pour engager et repré-senter la Société vis-à-vis des tiers. » Deux expéditions de cet acte ont té déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, le 31 janvier

Pour extrait : signé : MELLAC.

Etudes de Me BOUYSSOU, licencié en droit, notaire à Cahors et de Me Robert SÉGUY, licencié en droit, avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTER SUR LICE HEAVE (O) N

LES ETRANGERS ADMIS d'immeubles situés communes d'Espère et de Calamane, dépendant des successions de Jean BERGUES et de dame Marie BOUYSSOU, son épouse, quand vivaient propriétaires à Espère

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE QUINZE MARS MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à QUATORZE HEURES. en la Mairie d'Espère, par devant Me Jean-Léon BOUYSSOU. notaire commis.

On fait savoir à qui il appartien-

Qu'en vertu et en exécution d'an jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le douze juin mil neuf cent quarante-un, enregistré, signific et devenu aujourd'hui définitif, or-donnnant le partage des successions de Jean BERGUES et de dame Marie BOUYSSOU, son épouse, quand vi-vaient propriétaires à Espère, et préa-lablement la licitation des immeubles

dépendant de ces successions. Et qu'aux requête, poursuite et dili-

Gaston BERGUES, propriétaire de-meurant à Caillac, Dame Marie BERGUES, épouse Jus-tin PINEDE, ce dernier assistant et autorisant son épouse, propriétaires demeurant à Caillac, demandeurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Me Robert SEGUY, licencié en droit, avec élec-tion de domicile en son étude, au di

Cahors, 1, rue St-Pierre, d'une part, Et: Monsieur Albert BERGUES épicier, ayant demeuré à Toulouse, 19 Place Arnaud-Bernard, ensuite à Cail lac, actuellement sans domicile ni ré-sidence connus, défendeur défaillant,

d'autre part, Monsieur DUPOUY, syndic de fail-lite, demeurant 43, rue des Tourneurs à Toulouse, pris en qualité de syndic de la faillite de M. Albert BERGUES, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse, du cinq février mil neuf cent trente-sept, ayant pour avoué constitué près le Tribunal ci-vil de Cahors, M° DESPRATS, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude, audit Cahors, rue du Por-tail-Alban,

d'autre part,

Il sera procédé le DIMANCHE QUINZE MARS MIL NEUF CENT QUARANTE-DEUX, à QUATORZE HEURES, en la mairie d'Espère, par devant M. BOUYSSOU Jean-Léon, no-taire commis à cat effet par leon, notaire commis à cet effet par le juge ment sus énoncé à la vente sur licita tion, les étrangers admis, des immeu-bles dépendant des dites successions, et ci-après désignés. Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation a été dressé par les soins de

M. BOUYSSOU, notaire, et déposé au

rang des minutes de son étude, à Cahors, où toutes personnes peuvent

en prendre connaissance, sans frais.

DÉSIGNATION

ET LOTISSEMENT Premier lot. — Un article en nature de pré, sis au lieu dit « Las Banouparaissant figurer au plan cadastral de la commune d'Espère, sous le numéro soixante-quatorze de la section B, pour une contenance

IMMEUBLES A VENDRE

Mise à prix cinq cents francs 500 fr Deuxième lot. - Un article en nature de terre et pré, sis au lieu dit « La longue grèze » paraissant figurer au plan cadastral de la commune d'Espère, sous les numéros deux cent inquante-deux et deux cent cinquante-trois de la section C, pour une con-tenance approximative de cinquantedeux ares cinquante, confrontant à l'ouest à Agar, au sud à Souyris et à l'est à chemin public.

Mise à prix quinze cents francs Troisième lot. - Un article en nature de pré, sis au lieu dit « Moulin de Roulès », paraissant figurer au plan cadastral de la même commune, sous le numéro dix de la section B, pour une contenance approximative de quinze ares soixante, confrontant au sud à Vve Vincent, au nord à Couderc t à l'ouest à ruisseau.

Mise à prix deux mille francs Quatrième lot. - Un article en nature de vigne, sis au lieu dit « Co-lombier bas », paraissant figurer au plan cadastral de la même commune sous le numéro quatre cent cinquante-huit de la section A, pour une conte-nance approximative de vingt-cinq ares cinquante confrontant à l'ouest

Cinquième lot. Article premier. - Une maison cons. truite en pierres, couverte en tuiles canal, avec cave au rez-de-chaussée, quatre pièces au-dessus, grenier, dépendances et grange, six au lieu dit « Le Bourg » paraissant figurer au an cadastral de la commune d'Espère sous les numéros : quatre cent quatre-vingt-douze — cinq cent quarante-trois et cinq cent quarante-cinq de la section A, pour une contenance approximative de six ares quatrevingt, confrontant le quatre cent qua-tre-vingt-douze à Ausset et à chemin public, le cinq cent quarante trois et le cinq cent quarante-cinq à Sahut et

nabals » paraissant figurer au plan cadastral de la commune d'Espère ous le numéro quatre cent quinze de la section A, pour une contenance approximative de un are vingt, confrontant au sud de Lamelle, au nord à Sahut, à l'ouest à chemin public.

Article trois. - Un article en nature de terre et lande, sis aux lieux dits « Colombier haut » et « Bouy », avec une étable en ruine en ce dernier lieu, paraissant figurer au plan cadas-tral de la commune d'Espère sous les neuf ares vingt, confrontant au sud à tral de la commune d'Espère sous les Bousquet, au nord à Cayla et à l'est numéros : quatre cent trente-un, quatre cent trente-deux, quatre cent trente-trois, quatre cent trente-quatre, quatre cent trente-cinq, quatre cent trente-sept et quatre cent quatre-vingt-neuf de la section A, pour une contenance approximative de un hectare, huit ares, quarante-trois centia-res, confrontant à Petit à l'est, à

ouest à Bertrand et au sud à chemin

public.

Mise à prix douze 12000 fr Sixième lot. — Quatre articles en nature de bois et lande, sis le premier au lieu dit « La Fountelade », le deuxième à la « Combe des Plantous », le troisième à « La Combe del Causse », le quatrième « sur la grande route », paraissant figurer au plan cadastral de la commune d'Es-père, « La Fountelade » sous le nu-méro neuf cent trente-trois de la section A, pour une contenance de dixsept ares soixante, confrontant au sud à Couderc, au nord à Brocateau, à l'est à chemin public, - « La Com-2.000 fr. be des Plantous » sous les numéros peuf cent trente-neuf, neuf cent que neuf cent trente-neuf, neuf cent qua-rante-huit, neuf cent quarante-neuf neuf cent soixante et un, neuf cent soixante-deux, de la section A, pour une contenance approximative de deux hectares dix-sept ares vingt, confron-tant le neuf cent trente-neuf au sud à miesse, au nord à Cayla, au sud chemin public, — « La Combe del Causse », sous les numéros : mille quarante, mille quarante-trois, mille soixante, mille quatre-vingt-six, mille quatre-vingt-neuf et mille quatreingt-dix de le section A, pour une contenance approximative de un hec-tare, soixante-cinq ares, dix centiaces, confrontant le mille quarante au suc à Somier, au nord à Vignes, à l'est à chemin public, le mille quarante-trois et le mille soixante au sud à Gayral, au nord à Petit, à l'est à chemin public, le mille quatre-vingt-six, au nord à Vignes, à l'est à Lamelle, au sud à

Ausset, le mille quatre-vingt-neuf, au sud à Payssot, au nord à Miran, à l'est à Ausset, le mille quatre-vingt-

Article deux. — Un article en natu-re de terre, sis au lieu dit « Lous Ca- set, à l'ouest à Bergues, — « Sur la set, à l'ouest à Bergues, — « Sur la grande route », sous les numéros quatre et cinq de la section C, pour une contenance approximative de qua-rante et un ares vingt, confrontant à

Septième lot. - Un article en naure de bois et lande sis au lieu dit « Causse Pau », paraissant ilgurer au plan cadastral de la commune de Calamane sous les numéros: six cent quatre-vingt-deux, six cent quatre-vingt-trois de la section B, pour une ontenance approximative de un hec-

rontant à Faurie, Rouquié, Molinié et Mise à prix cinq cents francs

are, trente ares, trente centiares, con-

REMARQUE IMPORTANTE

Les enchérisseurs ne seront admis à poursuivre les enchères que sur la production d'une autorisation de Monsieur le Préfet du Lot, en vertu de la oi du 16 novembre 1940, relative aux opérations immobilières.

Cette autorisation devra être réclamée par toute personne intéressée à la Préfecture du Lot, première division.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente y compris la remise pro-portionnelle due aux officiers ministériels, seront payés par le ou les ad-judicataires, en diminution de leur prix d'adjudication et proportionnellement à ces prix, entre les mains de Maître Bouyssou, notaire à Cahors,

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et des officiers ministé-

Pour extrait, certifié conforme. Cahors, le cinq février mil neuf cent quarante deux.

L'avoué poursuivant, R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le mil neuf cent quarante-deux, folio . Reçu : vingt francs. Le Receveur. AVRIERES.

dans les dix jours de la vente.